



Des recours en justice sont-ils envisageables ? Les abonnés de Megaupload peuvent toutefois faire valoir plusieurs de leurs droits pour récupérer leurs fichiers légaux. "Quels que soient les termes du contrat Megaupload, le droit de la consommation en France protège le consommateur contre les clauses abusives qui créent un déséquilibre trop important entre le consommateur et le professionnel", commente à Europe1.fr **Me Mathieu Prud'homme, avocat spécialiste du droit de l'internet au cabinet Alain Bensoussan.** Un utilisateur de Megaupload pourrait ainsi faire valoir que les conditions d'utilisation du site étaient abusives et rechercher la responsabilité de Megaupload s'il ne parvient pas à récupérer ses fichiers.

Autre recours possible, faire valoir le droit de propriété. "C'est une valeur fondamentale de nos systèmes juridiques qui doit permettre à l'internaute propriétaire de ses fichiers d'en exiger la restitution, y compris auprès des hébergeurs Carpathia et Cogent", estime **Me Mathieu Prud'homme.** "L'internaute peut également demander au juge qu'il ordonne des mesures conservatoires obligeant les hébergeurs à ne pas supprimer ou à sauvegarder les données", précise l'avocat spécialiste du droit de l'Internet.

Comment organiser la restitution des fichiers ? Mais une fois ces données conservées tout le problème est de les restituer aux abonnés. Bien souvent, les fichiers sont stockés sur des serveurs mais les hébergeurs se trouvent dans l'incapacité d'identifier les propriétaires. "Comment rendre les bons fichiers, aux bonnes personnes", résume **Me Prud'homme.**